

Xavier Vallat, commissaire général aux questions juives © In Serge Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France*, Ed. FFDJF, 1993

## Ordonnateur de la déportation en France

### La lettre du Grand Rabbin Kaplan à Xavier Vallat

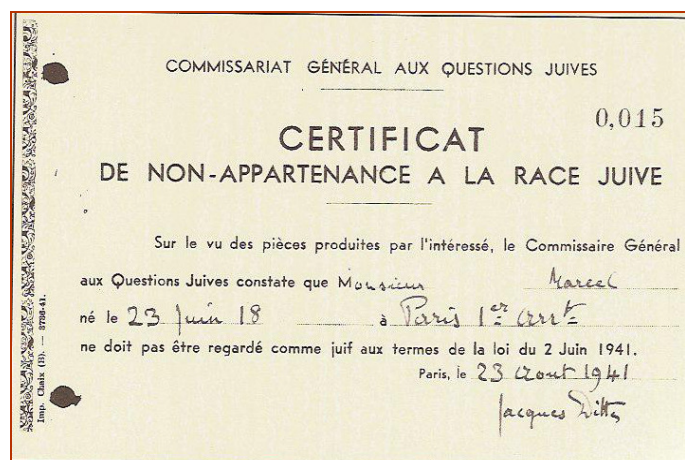
*Le Commissariat général aux questions juives (CGQJ) fut un organisme administratif français créé par le gouvernement du maréchal Pétain pour traiter de toutes les questions liées à la politique antisémite française.*

*En 1941, Jacob Kaplan adresse à Xavier Vallat, commissaire général aux questions juives une lettre ironique où il manifeste sa fierté de se déclarer comme juif face aux lois antisémites.*

• Le Commissariat fut créé par une loi française du 29 mars 1941. La loi précisa que le nouvel organisme aurait pour fonctions de :

- proposer de nouveaux textes antisémites
- coordonner l'action des administrations françaises dans la politique anti-juive
- gérer et liquider les biens juifs
- organiser les mesures de police.

• Xavier Vallat fut le premier commissaire général aux questions juives, le commissaire ayant rang de secrétaire d'Etat. Ancien député de l'Ardèche, il avait été responsable d'associations d'anciens combattants. Le Commissariat avait ses locaux à Paris et à Vichy. La nouvelle administration s'installa place des Petits-Pères, dans le 1er arrondissement, non loin de la Bourse, dans les locaux aryanisés de l'entreprise juive Louis-Dreyfus et Cie. Xavier Vallat entreprit de rédiger une longue série de textes antisémites, dont le second statut des Juifs et la loi du 22 juillet 1941 sur les spoliations. Le Commissariat récupéra le service chargé de l'aryanisation, qui avait été créé en décembre 1940. Il fusionna plus tard avec lui. Il compta jusqu'à 1200 employés, la plupart à Paris. Une direction, la plus importante, s'occupait des spoliations, une autre du statut des personnes, elle avait le pouvoir de définir qui était juif et qui ne l'était pas en application des lois françaises. Une autre direction encore s'occupait des problèmes juridiques. Le Commissariat général aux questions juives incarnait la dimension administrative et juridique de l'antisémitisme français.



© CDJC

Source : Laurent Joly, *Vichy dans la « solution finale » : Histoire du commissariat général aux Questions juives (1941-1944)*, ed. Grasset, 2006

## Extraits de la lettre du Grand Rabbin Jacob Kaplan à Xavier Vallat, commissaire général aux questions juives, envoyée de Cusset le 31 juillet 1941

Des milliers de lettres de protestation furent envoyées au maréchal Pétain et au commissariat général aux questions juives mais une restera célèbre par son contenu et sa combativité : celle du grand rabbin Kaplan. L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 2 juin 1941 prescrivait le recensement de tous les juifs habitant en France jusqu'au 31 juillet suivant. Jacob Kaplan décida de se soumettre à cette décision humiliante mais fit part à Xavier Vallat de sa fierté à se déclarer comme juif.

« Monsieur le Commissaire général, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai adressé à ce jour à la mairie de Cusset, conformément à la loi, ma déclaration de Juif ainsi que celle des membres de ma famille. Appartenir au judaïsme étant pour moi, un grand honneur, j'ai été heureux de cette occasion officielle. Je ne puis ignorer cependant que ce n'est pas pour les honorer que vous obligez les Juifs, sous peine de sanctions très graves, à répondre à votre questionnaire, mais que c'est pour leur appliquer des mesures d'exception d'où il ressort que c'est une tare d'être juif. Qu'un païen ou un athée dénigre le judaïsme, il a tort certes mais il n'y a rien d'illogique dans sa façon de faire, tandis que de la part d'un chrétien, une telle attitude n'apparaît-elle pas comme une inconséquence dans l'ordre de l'esprit en même temps qu'une ingratitude ? Dois-je rappeler que la religion juive est la mère de la religion chrétienne, et qu'avant la chrétienne, elle a proclamé l'existence du vrai Dieu – Dieu unique (...). Répondrez-vous que ce n'est pas leur religion que vous reprochez aux Juifs mais leur race ? (...). Croyez-vous vraiment Monsieur le Commissaire général, que ce soit une tare d'appartenir à la race juive, la race de Jésus et de ses apôtres ? Oublie-t-on que Jésus a été circoncis comme tout enfant d'Israël et que le souvenir de sa circoncision est conservé dans le calendrier civil qui en commémore la date le 1<sup>er</sup> janvier chaque année ? Peut-on ignorer qu'en attaquant la race juive, on atteint en même temps les fondateurs du christianisme ? (...). Je terminerais sur une parole d'un auteur français très justement en vogue aujourd'hui : Péguy. La Révolution nationale cite avec honneur ses écrits où elle reconnaît la voix même de la France : « les antisémites ne connaissent pas les Juifs », a dit Péguy. Entre les écrivains nommés au cours de cette lettre et qui représentent l'élite de la pensée française, et les « antisémites qui ne connaissent pas les Juifs », un français sincère peut-il hésiter ? Je ne puis croire que ça soit également votre sentiment et que vous ne reconnaissiez avec moi que, le jour où la raison reprendra ses droits, l'antisémitisme, lui, perdra les siens. »

Xavier Vallat s'affirmait d'une éducation catholique rigoureuse, et c'est sur cette base religieuse que Jacob Kaplan tenta de tourner son antisémitisme en ridicule, tout d'abord en rappelant les origines juives des fondateurs de cette religion, l'ancienneté du judaïsme face aux religions monothéistes plus tardives et enfin en citant un réservoir d'écrivains et penseurs français opposés à l'antisémitisme. Cette lettre contient en résumé les principaux arguments défiant l'antisémitisme racial et religieux.

### La réponse du chef de cabinet du Commissaire général aux questions juives

La lettre véhémement du Grand Rabbin Kaplan à Xavier Vallat lui valut une réponse insidieuse, suspicieuse et révoltante à la fois. Après avoir accusé réception, Jarnieu, chef du cabinet du Commissaire aux questions juives, écrivait : « ... Vous m'exposez un certain nombre de textes qui sont d'ailleurs parfaitement connus et qui n'auraient jamais trouvé un démenti dans la législation française si l'invasion de notre territoire par la quantité d'israélites sans attaches avec notre civilisation n'avait eu lieu dans les dernières années. Je n'entends pas réfuter par le détail un certain nombre de vos arguments et, en particulier, la statistique que vous donnez des israélites mobilisés et morts pour la France. C'est un sujet qui est digne de trop de respect pour faire l'objet d'une controverse. Je me borne à préciser qu'il n'y a dans l'attitude gouvernementale aucun antisémitisme, mais simplement l'application de la raison d'Etat. »